Association des Arts Plastiques de L'Union
Siège : Mairie de L'Union,
6bis avenue des Pyrénées, 31240 L'UNION
arts.plastiques.lunion@gmail.com
http://artsplastiqueslunion.wix.com/aapu

L'UNION, le 19 novembre 2025

ASSOCIATION DES ARTS PLASTIQUES DE L'UNION

42ème SALON des ARTS

RÈGLEMENT

N° Siret : 807 636 493 000 15

Sous l'égide de la Mairie de L'UNION,
l'Association des Arts Plastiques présentera son 42ème SALON
dans la Grande Halle de L'UNION

du samedi 2 mai au dimanche 10 mai 2026

CATEGORIES DES ŒUVRES	PEINTURES (huile, acrylique, technique mixte, gouache, aquarelle, pastel, peinture chinoise) GRAPHISMES (dessin, gravure, calligraphie, modèle vivant…) SCULPTURES **A l'exception de tout objet artisanal**
INSCRIPTIONS	**A retourner, impérativement, avant le 3 avril 2026** Aucune modification ne sera acceptée après cette date. Les artistes désireux de participer au salon, doivent renvoyer la fiche d'inscription remplie, **accompagnée des droits d'inscription uniquement par chèque bancaire**
DROITS D'INSCRIPTIONS	**45 €** pour les exposants extérieurs. **20 €** pour les exposants adhérents à jour de leur cotisation. **Joindre les photos des œuvres à exposer (une confirmation d'inscription vous sera adresse)°.** **Chèque libellé au nom de l'Association des Arts Plastiques de L'Union** et adressé à : Mme DURAND Françoise -10 rue d'Oloron Ste-Marie – 31 240 L'UNION, avec la fiche d'inscription.
NOMBRE D'ŒUVRES **et** **PRESENTATION DES ŒUVRES**	Peintures et Graphismes : **3 œuvres maximum format limité à 15F (**65x54 cm**)** **ou 2 œuvres maxi de 15F à 30F (**92x73 cm**)** **ou 1 format limité à 80P (**146x97 cm**).** **Tout format supérieur à 80P sera refusé.** Sculptures : **6 œuvres au maximum**. (**socles obligatoires** à **l'exclusion de tous autres supports)** Possibilité d'exposer des œuvres de grande taille. **Chaque œuvre devra comporter au dos une étiquette indiquant le titre de l'œuvre et les coordonnées de l'artiste.** Pour une bonne harmonie de l'exposition, l'artiste devra présenter des œuvres de même technique. Sous peine d'être refusés, les tableaux doivent être **munis d'un moyen d'accrochage efficace et complet (de préférence pitons et ficelles).** ***Les copies d'œuvres connues ou tendancieuses ne seront pas acceptées.*** Le choix sera laissé à l'appréciation du bureau lors de la réception.

…/…

DEPOT DES ŒUVRES	Les œuvres seront déposées ou livrées en port payé à la GRANDE HALLE de L'UNION (rue du Somport) le **jeudi 30 AVRIL 2026 de 9h à 12h et de 14h à 17h.**
RETRAIT DES ŒUVRES **Important**	**Aucun exposant ne pourra déplacer ou retirer des œuvres au cours du Salon.** **Les œuvres devront être retirées impérativement le dimanche 10 mai 2026 à 18h.** **Aucune œuvre ne pourra être retirée avant 18h.** **Fiche de retrait obligatoire.** L'Association des Arts Plastiques décline toute responsabilité concernant les œuvres non retirées après la fermeture du Salon.
PALMARES	Le jury sélectionnera les œuvres. Les décisions du Jury sont sans appel. Les récompenses seront remises lors du vernissage.
ACHAT DES ŒUVRES	L'Association ne se charge pas de la vente des œuvres, mais peut mettre en relation l'acheteur et l'artiste.
VERNISSAGE MUSICAL	Le vernissage aura lieu le samedi 2 mai 2026 à 18h30 au cours duquel se fera la remise des prix, sous la présidence de Monsieur le Maire de L'UNION.
PRIX	• Le Prix de la Ville de L'UNION • Le Prix du Jury • 1 Prix de Peinture • 1 Prix de Sculpture • 1 Prix d'Aquarelle • 1 Prix de Pastel • 1 Prix d'Arts Graphiques (Dessin, Gravure, Calligraphie,…) • 1 Prix Technique Mixte • 1 Prix Verre/Fusing • 1 Prix Association des Arts Plastiques de L'Union Les lauréats du salon précédent ne peuvent obtenir un prix dans la même catégorie
LIVRE D'OR	Un livre d'OR est mis à la disposition des Artistes et du public.
RESPONSABILITES	Les exposants s'engagent à n'exercer aucun recours contre l'Association des Arts Plastiques de L'UNION, organisatrice du Salon. Les Artistes qui souhaitent assurer leurs œuvres le feront à leurs frais. Les organisateurs n'assument aucune responsabilité concernant les pertes, vols, détériorations ou accidents divers, dont pourraient êtres victimes les œuvres exposées.
RENSEIGNEMENTS	**Association des Arts Plastiques (A.A.P.U)** ✆ 07 80 24 14 10 Adresse mail : arts.plastiques.lunion@gmail.com

SALON SOUMIS AUX CONDITIONS SANITAIRES DU MOMENT

Le Bureau

SALON DE L'UNION

Fiche d'inscription

à retourner impérativement avant le 3 avril 2026 à :

Association des Arts Plastiques de L'Union (A.A.P.U.)
Mme Françoise DURAND - 10 rue d'Oloron Ste-Marie – 31 240 L'UNION -

En CAPITALES,

NOM :..... PRENOM …….....PSEUDONYME…….

ADRESSE : .....VILLE : ..... C. P. : …….

Téléphone (obligatoire).....…….....

E-mail : ……..

Droit unique d'accrochage 45 € pour les exposants extérieurs
20 € pour les exposants adhérents à jour de leur cotisation

Désignation des œuvres (maximum) : 3 tableaux format limité 15 F (65x54 cm)
ou 2 tableaux maxi de15 F à 30 F (92x73 cm)
ou 1 format limité à 80 P (146X97 cm)
ou 6 sculptures

TITRES **en CAPITALES**	TECHNIQUES	DIMENSIONS	PRIX (cadre compris)

Je déclare avoir pris connaissance du Règlement ci-joint et en accepter les conditions.

A.....le.....

LU et APPROUVE (signature)

✂…**partie à découper et conserver pour le retrait des œuvres**

SALON des ARTS de L'UNION
FICHE RETRAIT des œuvres dimanche 10 mai 2026 à 18h

NOM :.....…..... PRENOM ..... …….....PSEUDONYME…….……..

ADRESSE.....

TITRE DES ŒUVRES	OBSERVATIONS
	Retiré par l'Exposant Mettre une X ☐
	Retiré par :
	Nom :
	Adresse :

Signature